DÉMARCHES POUR DÉPOSER SON DOSSIER À LA CHAMBRE DES MÉTIERS



Une inscription sur la plateforme EXAMEN TAXI/VTC de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est obligatoire

Dès la validation de l'inscription en ligne et du paiement (206€), un dossier d'inscription vous sera envoyé par la CMA. il suffira de remplir la demande d'inscription et de joindre les justificatifs demandés, à savoir :



1. Demande d'inscription dûment complétée et signée



2. Copie de la carte nationale ou du passeport en cours de validité (recto/verso)



3. Un justificatif de domicile de moins de trois mois



4. Une copie du permis de conduire de la catégorie B délivré depuis plus de 3 ans (Attention, le permis ne doit pas être déchiré)



5. Une photo récente



6. 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et libellées au nom et adresse du candidat



Plus d'informations sur notre site web www.mcm-academy.fr www.cma-hautsdefrance.fr